



**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 31 mars 2018**

(En dinars)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2018	PREMIER TRIMESTRE 2017	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2018 AU 31/03/2018	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2017 AU 31/03/2017	31/12/2017
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	270 710 932,107	212 467 953,713	270 710 932,107	212 467 953,713	972 175 907,500
* Intérêts	186 758 370,358	134 780 025,014	186 758 370,358	134 780 025,014	627 417 748,040
* Commissions en produits	41 461 560,023	39 620 878,059	41 461 560,023	39 620 878,059	168 118 266,318
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	42 491 001,726	38 067 050,640	42 491 001,726	38 067 050,640	176 639 893,142
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	90 050 851,147	59 445 422,666	90 050 851,147	59 445 422,666	270 904 717,370
* Intérêts encourus	89 601 673,921	59 203 174,319	89 601 673,921	59 203 174,319	268 743 041,486
* Commissions encourues	449 177,226	242 248,347	449 177,226	242 248,347	2 161 675,884
* Autres charges	-	-	-	-	-
3- Produit net bancaire	180 660 080,960	153 022 531,047	180 660 080,960	153 022 531,047	701 271 190,130
4- Autres produits d'exploitation	2 699 198,349	1 988 688,590	2 699 198,349	1 988 688,590	10 129 053,721
5- Charges opératoires, dont:	86 423 200,340	72 673 119,759	86 423 200,340	72 673 119,759	332 585 718,714
* Frais de personnel	52 549 163,731	48 457 984,185	52 549 163,731	48 457 984,185	217 314 122,557
* charges générales d'exploitation (*)	25 915 702,856	16 853 161,667	25 915 702,856	16 853 161,667	81 715 149,969
6- Structure du portefeuille :	-	-	2 153 621 207,828	1 731 310 557,592	1 991 931 265,702
* Portefeuille-titres commercial (**)	-	-	195 805 252,941	1 262 715 450,257	107 205 572,776
* Portefeuille-titres d'investissement (**)	-	-	1 957 815 954,887	468 595 107,335	1 884 725 692,926
7- Encours des crédits nets	-	-	9 160 811 456,364	7 718 178 523,436	9 393 663 590,219
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	10 156 226 845,468	8 724 201 901,025	10 585 228 392,769
* Dépôts à vue	-	-	4 927 977 788,877	4 172 398 438,361	5 370 550 040,267
* Dépôts d'épargne	-	-	2 559 788 378,112	2 214 700 237,415	2 434 226 682,847
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	253 156 881,729	186 450 402,743	247 445 181,073
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	184 389 603,260	117 186 133,603	181 149 873,781
* Ressources spéciales	-	-	68 767 278,469	69 264 269,140	66 295 307,292
10- Capitaux propres	-	-	1 040 270 582,312	893 852 151,889	1 040 164 203,584

(*) Les charges générales d'exploitation au 31/03/2018 tiennent compte de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268.

(**) Ces variations proviennent essentiellement d'un reclassement de certaines lignes de BTA du poste « Titres de transactions » vers le poste « Titres d'investissement » (Voir note Indicateurs I-5)

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2018

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2018 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 180,7MD, en accroissement de 18,1% par rapport à fin mars 2017. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

⇒ Une marge en intérêts de 97,2MD, en augmentation de 28,6% ;

⇒ Une marge sur commissions de 41,0MD, en progression de 4,1% ;

⇒ Des autres revenus de 42,5MD, en augmentation de 11,6%.

⇒ **Des charges opératoires hors cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires de 80MD, marquant une évolution de 10,0%.**

Les charges opératoires compte tenu de cette cotisation se sont établies à 86,4MD, en augmentation de 18,9%.

En dehors de ladite cotisation, le coefficient d'exploitation se serait situé à 44,3% en amélioration de 3,2 points ;

⇒ **Des encours de dépôts de 10 156,2 MD, enregistrant un accroissement de 16,4% tiré par les dépôts à vue (+18,1%) et les dépôts d'épargne (+15,6%) ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 9 160,8MD, en progression de 18,7%.**

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2018

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2018.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2018 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2018 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2018 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2018 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2018.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2018. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2018 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2018. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2018.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2018, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2017 que celles relatives à l'année 2018.

5. Reclassement du portefeuille BTA

Un reclassement de certaines lignes de BTA a été effectué en 2017 du poste « Titres de transactions » vers le poste « Titres d'investissement » et ce, pour un montant de 940.278 md, dont un montant de 3.285 md représentant l'amortissement de la décote.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2018 à 270 711 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 90 051 mD au titre du premier trimestre.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2017, les capitaux propres au 31/12/2017 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2017 et du premier trimestre 2018 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.